

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Affaire Magloire Ngambia

AFIN de garantir les droits de la défense, la Cour criminelle spécialisée a accédé à la requête des avocats de l'accusé résidant hors du Gabon, qui ont sollicité l'ajournement de l'audience.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

C'EST un peu en " eau de boudin " qu'a fini, hier, au Palais de justice de Libreville, la session criminelle spécialisée au titre de l'année judiciaire 2019-2020. En effet, programmée pour la journée et très attendue, l'affaire Magloire Ngambia n'a pu être examinée. Encore une fois, serait-on tenté de dire. Car à en juger par le nombre de défections enregistrées, ce dossier est vraiment abonné " aux renvois ". Pourtant, rien avant lundi ne laissait présager une telle issue.

Tout semblait, de fait, avoir été organisé par la juridiction pour la tenue de cette audience. En raison de l'éloignement de deux des avocats de l'accusé Ngambia, en l'occurrence Mes Seydou Ndiagne (au Sénégal) et Pierre-Olivier Sur (à Paris), un dispositif technologique avait été mis en place pour remédier à leur absence physique : un moyen de visioconférence permettant à ces derniers de réagir, en temps réel, en apportant les éléments de leur défense. Des écrans géants installés aux quatre coins de la salle, ainsi que de mini-récepteurs devant les sièges du président, du ministère public, du greffier en chef et des avocats, le tout coordonné par une régie. Mais ce palliatif n'était pas forcément du goût de la défense. Laquelle prônait une défense présente, et estimait qu'une défense virtuelle (par média interposé) ne pouvait avoir ni la même valeur, ni le même impact. S'ouvrant à notre confrère Jeune Afrique à ce sujet, Me Pierre-Olivier Sur déclarait : " Je ne comprends pas que l'on puisse programmer une audience alors que nous, avocats résidant hors du Gabon, ne pouvons prendre l'avion pour plaider notre dossier. Je considère que c'est une manière de non prise en compte des droits de la défense. "

Cet argument du respect des droits de la défense a sans doute prévalu dans la décision de renvoi du procès par la Cour criminelle spécialisée. Présidente de cette juridiction, Lydie Scholastique Paillat a alors fait cette annonce : " la Cour criminelle spécialisée devant examiner l'affaire ministère public contre Magloire Ngambia, poursuivie pour détournement de deniers publics, ne pourra pas le faire ce matin. À la demande des avocats étrangers de l'accusé, qui ont demandé son report, ce procès est donc renvoyé à la prochaine session criminelle. "

OPINION LAISSEE SUR LA FAIM • Tournant donc court, l'audience très attendue de l'affaire Ngambia a

Car à en juger par le nombre de défections enregistrées, ce dossier est vraiment abonné « aux renvois ».

laissé l'opinion sur sa faim. Elle qui, depuis son déclenchement et le placement en détention préventive à la prison centrale de Libreville de l'intéressé, début 2017, ne cesse de scruter l'horizon pour connaître les éléments objectifs de ce dossier brûlant, où se mêlent détournement de fonds publics,

corruption présumée... Avec ce énième renvoi, le sentiment est de plus en plus à la déception. D'aucuns sont même tentés de donner raison à l'ancien président de la Cour criminelle spéciale, Paulette Akolly, qui avait déclaré, devant l'absence de l'accusé dans le box dernièrement : " Comme vous pouvez le constater, le prévenu Magloire Ngambia n'est pas dans la salle d'audience. Il a refusé de se présenter et le parquet général n'est pas aussi présent (...) Il se trouve qu'il y a des forces obscures qui s'opposent à ce que les voleurs, ceux qui ont détourné l'argent

de la République, ne soient pas jugés. "

Pourtant, la volonté et la détermination de la Cour criminelle spécialisée d'instruire au fond cette affaire étaient loin d'être feintes. En témoignent les garanties en termes de dispositif technologique et en ressources humaines nécessaires déployées pour la bonne tenue de l'audience. Mais toutes ces précautions n'auront pas suffi pour que l'audience ait lieu, laissant le public, qui veut en savoir plus, dépité. Celui-ci devra encore prendre son mal en patience, les sessions criminelles spécialisées n'ayant pas la réputation d'être fréquentes.

S'il est cité dans plusieurs affaires de malversations financières, Ngambia sera précisément jugé pour l'affaire de travaux sur l'axe Akieni-Onga. D'un linéaire de 60 km, le tronçon aurait coûté 60 milliards de francs CFA. Les travaux exécutés par le Groupe Santullo Sericom ne seraient pas arrivés à leur terme, alors que l'argent avait été bien décaissé par l'État. Il est reproché à Ngambia des surfacturations de l'ordre de 4 milliards de francs dans l'exécution desdits travaux.



La Cour annonçant le report de l'affaire Magloire Ngambia à une pro...

LES PRINCIPALES DATES **SESSION CRIMINELLE SPÉCIALISÉE**
de la Cour d'Appel Judiciaire de Libreville

LE 10 JANVIER 2017 : INCARCERATION

LE 5 JANVIER 2018 : CRÉATION DE LA COUR CRIMINELLE SPÉCIALISÉE

SELON les dispositions de l'article 141 du code pénal, les fonctionnaires, agents de l'Etat ou des collectivités publiques soupçonnés de crimes de détournements de deniers publics seront jugés tous les deux mois.

* **Mai 2018** : Le procès Blaise Wada démarre le 15 mars 2018. Selon le programme établi, celui de Magloire Ngambia devrait suivre, selon l'article 141 du Code pénal

* **Le 13 Mars 2019** : Censé s'ouvrir à cette date, le procès avait été reporté. La raison évoquée est l'absence dans le box des accusés de Magloire Ngambia et du Procureur général lors de l'audience.

Le 22 Juin 2020 : Nouveau report sine die.

Magloire NGAMBIA

Source : Documentation L'union © Steve Akher

: un énième report



haine session criminelle.

Un procès très attendu

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

La comparution devant la Cour criminelle spécialisée, prévue hier, de l'ancien ministre Magloire Ngambia pour détournements d'argent public et corruption passive, a été reportée à la prochaine session criminelle. À l'annonce de ce report, la déception se lisait sur les visages de tous ceux qui ont fait le déplacement du Palais de justice. Une attitude qui traduit l'intérêt de ce procès autour d'une affaire présumée de sortie frauduleuse de plusieurs milliards de francs des caisses de l'État. Mais aussi le désir de l'opinion publique d'en savoir plus, sur la responsabilité ou non du mis en cause

À l'annonce de ce report, la déception se lisait sur les visages de tous ceux qui ont fait le déplacement du Palais de justice.



Photo: F.M. MOMBO

qui a déjà passé plus de trois ans derrière les barreaux. Pour ainsi dire, l'opinion escompte la manifestation de la vérité. Au cœur de ce dossier, notamment, des contrats conclus au nom de l'État gabonais avec la société Séricom du défunt homme d'affaires italien Guido Santullo, pour la réalisation de plusieurs travaux d'infrastructures. Notamment la réhabilitation du pont sur le Komo à Kango, endommagé en février 2012 par une barge qui avait percuté une de ses piles; la construction d'un pont de dédoublement sur le même fleuve, l'aménagement en deux fois deux voies de la route

Tchibanga-Mayumba et l'édification d'un pont-rails sur la Banio, pour mettre fin à la pénible traversée par bac de cette lagune. Déterminées à punir les criminels économiques, les autorités gabonaises ont lancé l'opération Mamba en 2017, puis Scorpion en 2019. Si la première opération a passé le relais à la seconde, l'objectif demeure le même : poursuivre tous ceux qui ont causé du tort au plus grand nombre en accaparant les finances de l'État. Magloire Ngambia est-il un de ceux-là ? La réponse à cette interrogation, bien entendu, ne sera pas connue avant quelques mois encore.

Mesures de sécurité et déception générale

JNE
Libreville/Gabon



Photo: F.M. MOMBO

Le procès de Magloire Ngambia, programmé hier au Palais de justice, a été finalement reporté à la prochaine session criminelle spécialisée. A la demande des avocats de la défense. Mais avant l'annonce du report, l'entrée dans la salle des pas perdus était strictement réglementée : dès que le quota a été atteint, tout accès à la salle d'audience a été interdit aux "malchanceux", qui se sont alors rassemblés dans la cour pour attendre les nouvelles du procès. Les chanceux, eux, devaient s'asseoir sur des bancs

Mais, quand le président de la Cour de céans a annoncé le report du procès, ce fut la déception pour l'ensemble de l'assistance, assoiffée de vérité sur cette affaire de détournement des deniers publics

marqués, tout en respectant la distanciation physique. Les mesures anti-Covid-19 étaient, elles aussi, strictement instaurées : port du masque, lavage des mains avec des produits désinfectants, prise de température, utilisation du gel hydroalcoolique. Toute personne voulant accéder

au Palais de justice devait, au préalable, se soumettre à ces nouvelles habitudes et ce changement de comportement dans la vie sociale, dus aux mesures barrières. Interrogée, une source judiciaire a répondu que " ces mesures de sécurité sont justifiées et compréhensibles ". Mais, quand le président de la Cour de céans a annoncé le report du procès, ce fut la déception pour l'ensemble de l'assistance, assoiffée de vérité sur cette affaire de détournement des deniers publics et de corruption présumés impliquant un ex-ministre.